

Monsieur LE GARREC Michel

legarrec.michel@gmail.com

Place 2108

Lettre recommandée avec A/R

Votre facture du 18 janvier 2022

Monsieur le Directeur Général
SAS Vauban 21
Port Vauban
Avenue de Verdun
06600 ANTIBES

Tourrettes sur Loup, le 12 février 2022

Monsieur le Directeur,

C'est à la récupération de mon matériel informatique que le technicien chargé de la réparation m'a informé qu'un nombre important de mails avait migré dans le dossier « spams ».

Votre facture en faisait partie. C'est la raison du retard mis à vous répondre et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je constate une augmentation très importante de mon abonnement, ce qui n'est pas sans me poser de problèmes.

Dans un premier temps, en 2020, vous avez décidé de changer mon bateau de catégorie, ce qui a entraîné une première augmentation notable.

Dès que vous m'en avez informé, je vous ai écrit mon désaccord.

Aujourd'hui, basé sur les éléments suivants, je vous demande de revoir votre position.

En effet, lorsque j'ai fait cette acquisition, en décembre 2010, j'ai tenu compte des charges inerrantes liées, entre autres, à ses dimensions et donc au coût annuel de la place au port.

J'ai donc bénéficié des mêmes conditions que le précédent propriétaire, de 2011 à 2019 inclus. Avec quelques augmentations acceptables, dues au coût de la vie.

Concernant votre décision unilatérale de changement de catégorie dudit navire, donc de ses dimensions, je la conteste à nouveau.

En effet, il se trouve que, de 1966 à 1979, j'ai exercé le métier de technicien au BUREAU VERITAS, société internationale de classification et de contrôle de construction navale.

Que les dimensions, longueur et largeur, ainsi que le jaugeage font l'objet de règles précises qui ne laissent rien au hasard ni au jugement arbitraire.

Le tout étant placé sous l'autorité de l'Etat, Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, de ses services déconcentrés, en l'occurrence la Direction Régionale des Douanes.

Je vous joins la copie officielle du certificat de radiation de pavillon qui m'a été remise, lors de l'acquisition, par les services précités. Vous constaterez les mesures validées.

Par conséquent, je pense être en mesure de pouvoir contester les nouvelles dimensions que vous prétendez avoir faites sur mon bateau et qui entraîne une hausse très sensible et injustifiée.

D'autre part, lorsque vous avez déplacé Black Prince de la panne 24 à la panne 21, à la

demande de vos services, je me suis rendu à la capitainerie afin de renseigner mon dossier. A cette occasion, vous avez contrôlé les dimensions et les avez confirmées.

Néanmoins, il n'est pas impossible qu'avec le temps la législation évolue et que la CCI de Nice Côte d'Azur ait autorité pour de tels actes, qui relèvent toujours, à ma connaissance, de la compétence de pouvoir régalien.

Aussi, je vous demande de m'adresser copie du procès-verbal qui ne manquera pas de mentionner les noms et qualifications des agents ayant effectués ces mesures, *in situ* semble-t-il, ainsi que la méthode et les instruments adaptés et certifiés.

Enfin, vous trouverez, ci-joint, un chèque de mille euros en provision de règlement de ma future facture.

Je vous en souhaite bonne réception et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

M. LE GARREC